

déclaration contrôlée (2035)
Cotisation : 322,92€ TTC

micro BNC
Cotisation : 149,50€ TTC

M, Mme, Melle : NOM : Prénom :

Ou
Raison Sociale (SCP, SDF, CEC)
(Voir modalités d'exercice et adhésion)

Profession : Pour les professions médicales,
situation à l'égard de la convention nationale : secteur 1 secteur 2 (HL) Non conventionné

Adresse professionnelle :

CP : Ville :

Adresse du domicile :

CP : Ville :

Tél. dom : Tél. prof : Portable :

E-mail : Date de naissance: |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

MODALITES D'EXERCICE ET ADHÉSION

Adhésion Individuelle

Exercice individuel complet Exercice individuel avec partages de frais (SCM)

Autre (à préciser) :

Adhésion Groupement d'exercice (avec partage de honoraires)

Forme juridique : *SCP *SDF *CEC

Autre (à préciser) : Nombre d'associés :

Date du début de votre activité libérale : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Si s'agit d'une reprise d'activité libérale : - date de l'interruption : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

- date de la reprise : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Adhésion antérieure à une association agréée :

Avez-vous déjà été adhérent à une autre Association ? OUI NON

Si oui, - Départ volontaire (démission, cessation d'activité) le : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

- Exclusion le : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

- Je sollicite mon adhésion à l'Association Agréée UNAGA.
- J'ai pris connaissance des obligations reproduites au verso qui en découlent et m'engage à les respecter.
- Je joins le règlement de ma cotisation annuelle.

Fait à le ... / ... / ...

Signature

- L'adhérent à l'Association Agréée UNAGA souscrit aux engagements pris par les ordres et organisations professionnels dont il relève, en vue d'améliorer la connaissance des revenus de leurs ressortissants :
- Tenir les documents prévus à l'article 99 du Code Général des Impôts (un Livre journal servi au jour le jour présentant le détail des recettes et des dépenses professionnelles - un Registre des immobilisations et amortissements) conformément :
 - à l'un des plans comptables professionnels agréés par le Ministre de l'Economie et des Finances,
 - ou à la nomenclature des professions libérales, définie par l'arrêté du 30 janvier 1978.
- Accepter le règlement des honoraires **par chèques libellés à son ordre.**
- Informer ses clients de sa qualité d'adhérent à une Association Agréée **par l'apposition d'une affichette** placée en un lieu où elle est facilement lisible par la clientèle.
- Par ailleurs, les documents et correspondances doivent comporter la mention :
« Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèques est accepté »
A NOTER : Lorsqu'un même acte donne lieu à la délivrance de plusieurs pièces différentes au client, la mention réglementaire peut être apposée sur le seul document : ainsi le médecin n'est pas tenu de porter ce renseignement sur les feuilles d'ordonnance si le fait figure sur les feuilles de soins.
- L'adhérent de l'Association Agréée UNAGA s'engage également à :
 - Communiquer à l'Association un exemplaire de la déclaration des Bénéfices Non Commerciaux (n°2035), préalablement à son envoi aux services des Impôts.
 - Fournir à l'Association les renseignements utiles à l'étude et au suivi de son dossier, à suivre ses recommandations quant au respect des règles comptables et fiscales.
 - A être à jour du règlement de sa cotisation annuelle à l'Association.

L'adhérent prend note que **sa radiation** sera prononcée par le Conseil d'Administration, pour non paiement de la cotisation annuelle, ou en cas de manquements graves et répétés à ses obligations.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'UNAGA

Dès votre adhésion à l'UNAGA, vous recevrez des conseils d'ordre pratique pour vous permettre de bien respecter vos obligations comptables et fiscales.

L'UNAGA laisse à ses adhérents la liberté de tenir eux-mêmes leur comptabilité ou de s'adresser à un comptable de leur choix : elle effectue les contrôles de cohérence et de vraisemblance des documents qui lui sont confiés par les adhérents conformément aux directives de l'administration fiscale.

CHANGEMENTS RELATIFS A L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Afin de préserver au mieux vos intérêts, nous vous prions de nous informer dans les plus brefs délais de tout changement relatif à votre exercice professionnel : changement d'adresse, de modalité d'exercice, arrêt de l'activité.

RAPPEL DES DÉLAIS D'ADHÉSION

- **Première adhésion à une AGA :**
 - L'adhésion ne produit ses effets au plan fiscal pour une année donnée que si elle est intervenue avant le 1er juin de l'année en question ou dans les 5 mois du début de l'activité.
- **Changement d'AGA :**
 - L'adhésion peut se faire à tout moment, à condition qu'il n'y ait aucune interruption, même d'un jour de la qualité d'adhérent.
- **En cas de nouvelle adhésion consécutive à une radiation pour tous motifs :**
 - Vous ne bénéficiez plus du délai de 5 mois et la période d'imposition doit être entièrement couverte par une adhésion. L'adhésion doit donc se faire avant le 31 décembre de l'année N pour porter ses effets sur les revenus de l'année N+1.
Cependant en cas de radiation pour cessation d'activité puis de reprise d'activité, vous bénéficiez d'un nouveau délai de 5 mois pour adhérer.

En vertu des dispositions de l'article 1649 quater F du code général des impôts, les associations agréées ont **obligation de procéder à la dématérialisation et à la télétransmission**, selon la procédure du Transfert de Données Fiscales et Comptables, les attestations qu'elles délivrent à leurs adhérents, ainsi que les déclarations de résultats (imprimé n° 2035), leurs annexes et les autres documents les accompagnants.

Mandat à remplir si le représentant légal de l'entreprise souhaite désigner un mandataire pour conduire les opérations de dématérialisation et de télétransmission.

(les articles 1649 quater E et 1649 quater H du CGI)

Je soussigné(e), M, Mme _____
agissant(e) en qualité de _____ de
l'entreprise _____ (siret n° : _____)
sise au _____
donne, par le présent mandat, pouvoir à :



agissant en qualité de **Association Agréée** (agrément n° 2-09-750 . siret n° 321 703 340 00042),
sise 9, rue Mathurin Régnier à Paris (75015) :

- De représenter l'entreprise susvisée pour réaliser les formalités de abonnement à la procédure TDFC.
- De réaliser la transmission par voie dématérialisée des déclarations de résultat et annexes concernant ladite entreprise.

Fait à _____, le _____

Signature